

Info Cultures maraîchères

29/2019

2 octobre 2019

Prochaine édition: Novembre/Décembre 2019

Table des matières

| | |
|---|---|
| Activité et hivernage de diverses espèces de punaises | 1 |
| Entre nous | 1 |
| Bulletin PV Cultures maraîchères | 2 |

Activité et hivernage de diverses espèces de punaises

Lors des contrôles de lundi dernier dans les parcelles, nous avons observé un grand nombre de punaises ternes (*Lygus* spp.), dans le fenouil, par exemple. Les adultes de *Lygus* quitteront ces cultures au cours des mois d'octobre-novembre et migreront vers les prairies à trèfles des alentours pour y passer l'hiver.

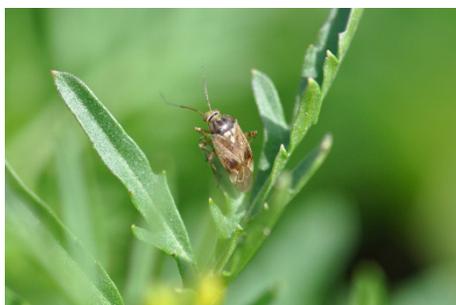


Photo 1: Punaise du genre *Lygus* dans la bordure d'un champ (photo: R. Total, Agroscope).

En revanche, les adultes de la punaise marbrée (*Halyomorpha halys*) hivernent dans des endroits protégés et frais des bâtiments, p.ex. dans les rainures des fenêtres, les caissons de stores et les toitures. On ne peut évidemment exclure qu'elles se dissimulent aussi dans les anfractuosités des structures de serres et

hangars. C'est en fin d'été et à l'automne (c'est-à-dire maintenant) que les adultes de cette espèce migrent vers leurs quartiers d'hiver. On les observe essentiellement sur les façades exposées au sud et à l'ouest, d'où elles cherchent à pénétrer dans les bâtiments. C'est là aussi qu'on peut les collecter, par exemple au moyen d'un aspirateur, avant de les congeler pour les détruire.



Photo 2: Punaise marbrée sur le lierre couvrant la façade sud d'une grange (photo: C. Sauer, Agroscope).

Toutefois, à divers endroits, adultes et nymphes de divers stades de la punaise marbrée sont toujours actifs dans des cultures de poivrons.

Il n'est donc pas encore temps de lever l'alerte phytosanitaire concernant *H. halys*.

Entre nous

Le présent bulletin est le dernier des livraisons régulières de la saison 2019. La prochaine Info Cultures maraîchères paraîtra en novembre ou décembre 2019. Nous vous souhaitons à tous et à toutes une saison de belles récoltes !



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 3: On peut encore observer des pontes de la mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) sur les choux de Bruxelles, les choux frisés et frisés non pommés ainsi que chez les colraves sous tunnels (photo C. Sauer, Agroscope). Il est important de poursuivre les contrôles des cultures!



Photo 4: Les diverses mouches mineuses migrent vers les serres. Ici la mineuse du colza (*Scaptomyza flava*) creusant des galeries sous-laminaires sur roquette (photo: C. Sauer, Agroscope). Le puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) est toujours en pleine activité.



Photo 5: Vérifiez maintenant l'apparition d'éventuelles déformations des feuilles du cœur des épinards : on y voit souvent des populations du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) (photo: R. Total, Agroscope).



Photo 6: Dans les cultures de carottes, les attaques du puceron du saule (*Cavariella aegopodii*) ont nettement augmenté depuis la semaine dernière (photo: R. Total, Agroscope). Cette espèce est soupçonnée vectrice du Carrot red leaf virus (CtRLV).



Photo 7: Mouche de la carotte (*Psila rosae*) capturée sur un piège jaune (photo: C. Sauer, Agroscope).

Situation actuelle concernant la mouche du chou et la mouche de la carotte

Mouche du chou (*Delia radicum*): Le vol est encore en cours dans environ la moitié des sites surveillés. Il faut donc s'attendre encore à d'importantes pontes de ce ravageur, au moins jusqu'au milieu de la semaine prochaine (sem. n°41 du calendrier). Dans les régions sujettes aux attaques, il convient de protéger les cultures en conséquence, respectivement de maintenir la couverture de filets de protection.

Mouche de la carotte (*Psila rosae*): Le vol de la 3^e génération a pris fin dans la plupart des sites surveillés. Pourtant, dans certains cas, le nombre de captures a de nouveau augmenté au cours de la semaine dernière et dépasse parfois le seuil de tolérance, fixé à une mouche par piège et par semaine. Si la culture concernée doit être récoltée dans les 4 semaines suivantes, aucun traitement n'est plus nécessaire.



Photo 8: Subérfications sur une inflorescence de brocoli, consécutives à une attaque de cécidomyies du chou (photo: J. Samietz, Agroscope).

Début du vol de la 6^e génération de la cécidomyie du chou

Dans de nombreux sites surveillés, l'importance du vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) n'est actuellement plus que faible ou moyenne. Dans certaines zones isolées, p.ex. le Bünztal (AG) et la plaine zurichoise, les captures dépassent encore largement le seuil de tolérance. Il convient donc d'être prudent. Il est possible que les brocolis, notamment, subissent encore des attaques et des dégâts de la cécidomyie après la formation des inflorescences.

Contre la cécidomyie du chou dans les cultures de brocolis, choux-raves et choux de Bruxelles de plein champ on utilisera les substances actives spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; délai d'attente 1 semaine) et spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines). On peut aussi utiliser un des pyréthrinoides autorisés (divers produits et substances actives, délai d'attente 2 semaines). Il est recommandé de procéder à un traitement sur les lignes à 500 l/ha, en veillant à bien mouiller le cœur des plantes. Respectez également les autres charges légales! Contrairement à la plupart des autres insecticides, qui montrent une efficacité réduite au-dessous de 10-15°C, les pyréthrinoides assurent une bonne action par des températures basses (dès 5°C).

BiO: Dans les régions menacées, il faut maintenir en place les filets de protection des cultures.



Photo 9: Traces de piqûres de nutrition de la femelle de mouche mineuse du poireau sur une feuille de ciboulette (photo: R. Total, Agroscope).

Début du vol de la génération d'automne de la mineuse du poireau et présence de populations retardataires de la teigne du poireau

Mouche mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*): Dans la région de Zürich, le vol d'automne de la mineuse du poireau a commencé. Lors du contrôle de lundi, on a observé sur ciboulette les premières taches blanches en forme de cœur que laissent les piqûres de succion de ce ravageur. Dans les régions menacées, il est recommandé de contrôler régulièrement, dès maintenant, les cultures de liliacées.

Les substances actives autorisées pour la lutte contre la mouche mineuse du poireau sont : lambda-cyhalothrine (divers produits ; poireau, ail, oignons : délai d'attente 2 semaines ; herbes condimentaires : délai d'attente 1 semaine) ou spinosad (Audienz, BIOHOP AudiENZ, Perfetto ; poireaux, oignons, ciboulette : délai d'attente 1 semaine).

Teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*): Dans certaines situations, le vol de la teigne du poireau se poursuit ou reprend après une longue pause. Pour lutter la teigne du poireau en cultures de poireaux, ails et oignons, est autorisée p.ex. la substance active lambda-cyhalothrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. Ce ravageur est donc aussi atteint par un traitement dirigé contre la mouche mineuse du poireau.



Photo 10: Décolorations du feuillage sur les tomates causées par l'acarose bronzée (photo: C. Sauer, Agroscope).

Hygiène en serre après les atteintes d'acarose bronzée (causée par *Aculops lycopersici*)

Avant d'éliminer les cultures de tomates touchées par l'acarose bronzée, faire un traitement de fin de culture contre les acariens responsables. Évacuer ensuite soigneusement de la serre les plantes attaquées.

Pour limiter l'hivernage de ce ravageur dans les serres, il convient de laisser geler plusieurs fois l'intérieur des serres. Cet acarien peut survivre dans les serres chauffées, ou dans les serres froides lors d'hivers tempérés. C'est pourquoi il faut prévoir un traitement contre ce ravageur à la plantation de la nouvelle culture de tomates de 2020, à répéter après deux semaines environ.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

| | |
|------------------------|---|
| Données, | Daniel Bachmann & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) |
| Informations : | Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Tim Haye, CABI Martin Keller, Rahel Müller-Weber & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz & Sabrina Stockinger, Lw. Zentrum, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzl & Katja Rutz Arenenberg, Salenstein (TG) Anouk Guyer, Matthias Lutz & Reto Neuweiler, Agroscope |
| Éditeur : | Agroscope |
| Auteurs : | Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Samuel Hauenstein (FiBL) |
| Coopération : | Kant. Fachstellen und Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL) |
| Adaptation française : | Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope) |
| Copyright : | Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch |
| Changements d'adresse, | Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch |
| Commandes : | |